



**AN 2024  
24-048**

République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 26 juin à vingt heures, le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

### **Présents :**

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, M. Didier JAHIER, Mme Fabienne PAULIN, Mme Sylvia PADIOU, M. Dimitri MENDY, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, Mme Laurence DENAND, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, Mme Sophie PRIMAS, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, M. Lionel LECLER, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Edward DANGELOT, Mme Nathalie COLAS, M. Thierry MONTANGERAND, M. Jean-Yves SAUVÉ, M. Guillaume BASSET, M. Philippe GARCIA, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GOMMARD

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Thierry RIHOUEY, procuration à Mme Sylvia PADIOU  
M. Carlos SOARES, procuration à Mme Laurence DENAND  
M. Olivier CATTELAÏN, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
M. Mario MANCUSO, procuration à M. Didier JAHIER  
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS  
Mme Nadette PRUVOST, procuration à M. Thierry MONTANGERAND

### **Absent excusé :**

Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU

**Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

19/06/2024

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	26
Votants	32

### **DATE D'AFFICHAGE :**

19/06/2024

**OBJET : TARIFS PUBLICS MUNICIPAUX 2024 - SUPPRESSIONS ET  
MODIFICATIONS DE TARIFS DE LA MAISON DES ARTS**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'éducation, notamment ses articles L. 521-1 et D. 521-1,

Vu le règlement intérieur de la Maison des Arts,

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 02/07/2024**

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-078-217800291-20240626-DEL24\_048-D

Vu la décision n°24-011 relative aux tarifs municipaux année 2024-2025,

Considérant la clarification modifiant ou supprimant des éléments de communication sur les tarifs à l'attention des usagers de la manière suivante :

- Suppression du paiement de la cotisation par la Diane

L'association La Diane ne prendra plus en charge les cotisations de ses adhérents auprès de la Maison des Arts, à compter de la rentrée 2024/2025 pour des raisons budgétaires.

Cela implique la suppression de cette information dans le livret des tarifs 2024/2025, dans la section "Informations" du volet consacré à la Maison des Arts.

- Suppression de la ligne "initiation musicale avec instruments" et de la ligne "formation musicale sans instrument"

L'initiation musicale est la continuité de l'éveil musical mais ne correspond pas à l'apprentissage d'un instrument comme c'est le cas en cycle 1. De plus, l'âge des enfants (6 ans) n'est pas toujours compatible pour des raisons physiologiques avec la pratique d'un instrument. De plus, afin de permettre un accès équitable à tous, l'apprentissage d'un instrument commence à partir de 7 ans en cycle 1.

La pratique de la formation musicale n'ayant de sens que par la pratique instrumentale ou vocale et afin d'optimiser le nombre de places disponibles dans ces classes à ceux qui suivent un cours d'instrument ou de chant, les deux tarifications de formation musicale sont obsolètes et perturbent la compréhension de la grille tarifaire pour le public.

	Tarifs au 01/09/2023		Tarifs au 01/09/2024	
	intra-muros	extra-muros	intra-muros	extra-muros
Droits d'inscription	20.87€	25.02€	21.32€	25.56€
Eveil musique et danse	67.65€	81.18€	69.10€	82.91€
Initiation musicale sans instrument	91.32€	109.58€	93.27€	111.92€
Initiation musicale avec instrument	135.29€	162.34€	<b>SUPPRIMÉ</b>	<b>SUPPRIMÉ</b>
Formation musicale (sans instrument, ni chant) durée 1h	111.62€	133.94€	<b>SUPPRIMÉ</b>	<b>SUPPRIMÉ</b>
Formation musicale (sans instrument ni chant) durée 1h30	135.29€	162.34€	<b>SUPPRIMÉ</b>	<b>SUPPRIMÉ</b>

- **Modification de la grille tarifaire “Instrument, chant sans formation musicale”**

Pour éviter tout quiproquos sur deux propositions différentes mais au même tarif, il est proposé d'unifier les deux lignes concernées sous une seule dénomination : Instrument, chant avec formation musicale - cycle 1 - hors cycle et le présenter comme ci-après dans le livret des tarifs 2024/2025.

	Tarifs au 01/09/2023		Tarifs au 01/09/2024	
	intra-muros	extra-muros	intra-muros	extra-muros
	Adulte	Adulte	Adulte	Adulte
Instrument, chant avec formation musicale - cycle 1 - hors cycle	219.85€	263.82€	224.55€	269.46€

- **Modification des informations relatives aux modalités de paiement**

Au regard des incompréhensions de certaines familles et pour éviter les interprétations de l'information relative aux modalités de paiement à savoir qu'il "se fait en trois fois, (octobre, janvier et avril) ou en intégralité au début de l'année scolaire sur demande", il est proposé la formule suivante :

"Le paiement de la cotisation est annuel et payable dans son intégralité. Une facilité de paiement est envisageable en trois fois (novembre, janvier et avril) sur demande au moment de l'inscription ou réinscription."

*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Équipements culturels et Conseil municipal des enfants du 24 juin 2024,*

*Après avoir entendu l'exposé de Mme Agnès CHEVALIER, Conseiller municipal délégué aux Équipements culturels et au Conseil municipal des enfants,*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (31 voix Pour,  
1 Abstention : M. Philippe GOMMARD)

- **ARTICLE UNIQUE : APPROUVE** les modifications de la grille tarifaire de la Maison des Arts comme précitées, au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre



Sylvia PADIOU,  
Secrétaire de séance,



Gilles LÉCOLE,  
Maire d'Aubergenville

AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 02/07/2024 Et publié le 02/07/2024  Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville
---

